

Grille de diagnostic IA pour PME

8 axes, 36 questions, une notation de 0 à 3. Version du 2026-09-13. Publiée par Lick & Shannon Partners.

Ce que cette grille mesure, et ce qu'elle ne mesure pas

Elle mesure si les conditions d'un premier chantier d'IA sont réunies dans votre organisation. Elle ne mesure pas la qualité d'une technologie, ne recommande aucun outil, et ne remplace pas un diagnostic conduit sur site : elle en donne l'ossature, pour que vous sachiez avant d'engager une dépense si la réponse est « maintenant », « pas encore » ou « pas comme ça ».

Elle se remplit sur un seul processus, choisi à l'avance, et non sur l'entreprise entière. Une grille remplie « en général » donne un score moyen qui ne décide de rien.

Comment la remplir en une demi-journée

Réunissez la personne qui fait le travail, celle qui l'encadre, et celle qui administre les outils. Sans ces trois voix, l'écart entre le processus décrit et le processus réel ne sortira pas, et c'est précisément ce que la grille cherche.

- ☐ Choisir le processus, et l'écrire en une phrase avant de commencer.
- ☐ Parcourir les huit axes dans l'ordre, sans revenir en arrière.
- ☐ Pour chaque question, entourer le niveau qui décrit l'état constaté, pas l'état visé. En cas d'hésitation entre deux niveaux, retenir le plus bas.
- ☐ Quand personne ne sait répondre, noter 0 : une information que l'équipe réunie n'a pas est une information que le projet n'aura pas non plus.
- ☐ Reporter les totaux par axe sur la feuille de score, puis lire le résultat.

Compter environ vingt minutes par axe avec trois personnes. Les axes 1 et 5 prennent plus de temps que les autres, et c'est normal : ce sont les deux qui décident.

Axe 1 — Données disponibles et qualité

Ce que l'axe mesure : Si les données dont un cas d'usage aurait besoin existent, où elles sont, et dans quel état.

C'est là qu'échouent la plupart des projets arrêtés en cours de route : le cas d'usage était bon, les données n'étaient pas exploitables. Un axe bas ici ne se rattrape pas par un meilleur outil.

Axe bloquant : un score inférieur à la moitié du maximum de cet axe suffit à reporter le projet, quel que soit le total général.

1.1 Les données du processus que vous voulez traiter sont-elles stockées ailleurs que dans des fichiers bureautiques individuels ?

- 0 — Classeurs et documents sur des postes ou des partages, sans source de référence.
- 1 — Un outil métier existe, mais les données utiles en sortent à la main.
- 2 — Un outil métier avec des exports programmables ou une interface d'accès.
- 3 — Base ou entrepôt interrogeable, accès documenté, propriétaire identifié.

0	1	2	3
---	---	---	---

1.2 Quelle est la profondeur d'historique disponible sur ce processus ?

- 0 — Aucun historique conservé au-delà de l'exercice en cours.
- 1 — Moins d'un an, ou un historique incomplet et non homogène.
- 2 — Un à deux ans, exploitables avec des retraitements.
- 3 — Plus de deux ans, homogènes, avec les changements de format documentés.

0	1	2	3
---	---	---	---

1.3 Les mêmes informations sont-elles saisies plusieurs fois dans des outils différents ?

- 0 — Oui, systématiquement, et les versions divergent sans qu'on sache laquelle fait foi.
- 1 — Oui, sur plusieurs champs, avec des écarts connus mais non corrigés.
- 2 — Ponctuellement, et les écarts sont détectés à la relecture.
- 3 — Non : une saisie, une source de référence par donnée.

0	1	2	3
---	---	---	---

1.4 Quelqu'un peut-il dire, sans enquête, ce que contient un champ donné et qui en répond ?

- 0 — Personne. La connaissance est dans la tête de deux ou trois personnes.
- 1 — Quelques champs sont documentés, le reste s'explique oralement.
- 2 — Un dictionnaire de données partiel existe et est à peu près à jour.
- 3 — Les champs structurants sont documentés, avec un responsable nommé.

0	1	2	3
---	---	---	---

1.5 Des données personnelles sont-elles concernées, et savez-vous lesquelles ?

- 0 — La question n'a pas été posée.
- 1 — On sait qu'il y en a, sans inventaire.
- 2 — Le registre des traitements couvre le périmètre, avec des zones grises.
- 3 — Périmètre inventorié, base légale identifiée, durées de conservation fixées.

0	1	2	3
---	---	---	---

Total de l'axe 1 : _____ / 15

Axe 2 — Processus répétitifs et volumes

Ce que l'axe mesure : Si le travail visé est assez répétitif et assez volumineux pour qu'une automatisation rapporte plus qu'elle ne coûte.

Un processus rare, ou qui change de règles à chaque dossier, coûte plus cher à automatiser qu'à faire à la main. Le volume et la stabilité des règles décident avant la technologie.

2.1 À quelle fréquence le processus visé se répète-t-il ?

- 0 — Quelques fois par an.
- 1 — Quelques fois par mois.
- 2 — Plusieurs fois par semaine.
- 3 — Plusieurs fois par jour, sur un flux continu.

0	1	2	3
---	---	---	---

2.2 Le temps réellement passé sur ce processus est-il mesuré, ou estimé en réunion ?

- 0 — Ni mesuré ni estimé.
- 1 — Estimé de mémoire, sans relevé.
- 2 — Estimé avec les équipes, sur un échantillon de dossiers.
- 3 — Relevé sur une période représentative, étape par étape.

0	1	2	3
---	---	---	---

2.3 Les règles de traitement sont-elles stables d'un dossier à l'autre ?

- 0 — Chaque dossier est un cas particulier arbitré au jugement.
- 1 — Une logique existe mais les exceptions sont nombreuses et non listées.
- 2 — Les règles principales sont écrites, les exceptions identifiées.
- 3 — Règles écrites, exceptions listées et chiffrées en proportion.

0	1	2	3
---	---	---	---

2.4 Où l'information est-elle ressaisie, recopiée ou reprise en arrière ?

- 0 — On ne sait pas : le processus n'a jamais été suivi de bout en bout.
- 1 — Les points de reprise sont connus de ceux qui les subissent, pas formalisés.
- 2 — Le parcours est cartographié, les reprises repérées.
- 3 — Reprises cartographiées et quantifiées en temps et en taux d'erreur.

0	1	2	3
---	---	---	---

2.5 Le processus dépend-il d'une pièce jointe, d'un document libre ou d'un échange écrit à interpréter ?

- 0 — Entièrement, et les formats sont hétérogènes et imprévisibles.
- 1 — Largement, avec quelques formats récurrents.
- 2 — En partie : une majorité de champs structurés, du texte libre en complément.
- 3 — Peu ou pas : l'entrée est structurée.

0	1	2	3
---	---	---	---

Total de l'axe 2 : _____ / 15

Axe 3 — Compétences internes

Ce que l'axe mesure : Qui, en interne, saura tenir la solution après le départ du prestataire, et avec quel niveau de maîtrise du sujet.

Un outil que personne ne sait reprendre redevient un coût dans les douze mois. Le règlement européen sur l'IA impose par ailleurs des mesures de formation du personnel concerné (article 4).

3.1 Existe-t-il une personne capable d'écrire et de corriger un traitement de données simple, hors bureautique ?

- 0 — Personne, et aucun recrutement prévu.
- 1 — Une personne, sur son temps résiduel, sans mandat clair.
- 2 — Une personne identifiée avec du temps dédié.
- 3 — Plusieurs personnes, dont une de niveau senior.

0	1	2	3
---	---	---	---

3.2 Les équipes qui utiliseront l'outil ont-elles déjà reçu une formation sur ce que fait et ne fait pas un système d'IA ?

- 0 — Aucune formation, aucun cadrage.
- 1 — Une sensibilisation ponctuelle, sans suite.
- 2 — Une formation pour les utilisateurs directs.
- 3 — Un parcours de formation tenu à jour, tracé, étendu aux encadrants.

0	1	2	3
---	---	---	---

3.3 Qui relit et corrige ce que le système produit, et cette relecture est-elle dans sa fiche de poste ?

- 0 — Personne n'est désigné.
- 1 — Quelqu'un le fait en plus de son travail, sans temps prévu.
- 2 — Une personne désignée, avec du temps identifié.
- 3 — Rôle formalisé, temps prévu, autorité de refuser la sortie du système.

0	1	2	3
---	---	---	---

3.4 Que se passe-t-il si la personne clé du projet part ?

- 0 — Le projet s'arrête.
- 1 — Le projet survit en dégradé, sans reprise possible du paramétrage.
- 2 — Une seconde personne connaît le fonctionnement.
- 3 — Documentation et accès partagés : la reprise est une passation, pas une enquête.

0	1	2	3
---	---	---	---

Total de l'axe 3 : _____ / 12

Axe 4 — Outils en place et intégration

Ce que l'axe mesure : Ce que le système d'information existant permet de brancher, et ce qu'il faudra contourner.

Une solution qui ne peut pas lire et écrire dans les outils déjà utilisés produit une double saisie de plus. C'est le mode d'échec le plus discret : l'outil fonctionne, personne ne s'en sert.

4.1 Les outils métier concernés disposent-ils d'une interface de programmation ou d'un mécanisme d'import-export documenté ?

- 0 — Non, ou l'éditeur ne le documente pas.
- 1 — Un export manuel dans un format propriétaire.
- 2 — Un export programmable, ou une interface partielle.
- 3 — Une interface documentée, testée, avec un accès de recette.

0	1	2	3
---	---	---	---

4.2 Connaissez-vous les outils réellement utilisés, y compris ceux qui n'ont pas été validés ?

- 0 — Non, et la question n'a pas été posée aux équipes.
- 1 — Une liste officielle existe, dont on sait qu'elle est incomplète.
- 2 — Un inventaire récent, établi avec les équipes.
- 3 — Inventaire tenu à jour, avec les usages d'outils grand public identifiés.

0	1	2	3
---	---	---	---

4.3 Qui administre les accès et les habilitations sur ces outils ?

- 0 — Des comptes partagés, sans propriétaire.
- 1 — Un prestataire, avec des délais de réponse non tenus.
- 2 — Un référent interne, sans procédure écrite.
- 3 — Une administration interne avec procédure d'entrée et de sortie.

0	1	2	3
---	---	---	---

4.4 Une contrainte d'hébergement ou de localisation des données s'applique-t-elle ?

- 0 — On ne sait pas si une contrainte existe.
- 1 — On suppose que oui, sans l'avoir vérifiée auprès du client ou du donneur d'ordre.
- 2 — La contrainte est identifiée et écrite.
- 3 — Contrainte identifiée, et les offres compatibles déjà repérées.

0	1	2	3
---	---	---	---

Total de l'axe 4 : _____ / 12

Axe 5 — Gouvernance, RGPD et cadre réglementaire

Ce que l'axe mesure : Si les usages sont cadrés avant de s'installer, et si les obligations applicables sont connues.

Les usages non cadrés s'installent seuls, avec les outils grand public et les données de l'entreprise dedans. Les reprendre après coûte plus cher que de les cadrer avant.

Axe bloquant : un score inférieur à la moitié du maximum de cet axe suffit à reporter le projet, quel que soit le total général.

5.1 Un document dit-il ce qui est autorisé et interdit avec un outil d'IA générative ?

- 0 — Rien d'écrit, et des usages déjà en cours.
- 1 — Une consigne orale ou un message interne isolé.
- 2 — Une note diffusée, connue des équipes.
- 3 — Une règle écrite, diffusée, avec les cas interdits nommés et un point de contact.

0	1	2	3
---	---	---	---

5.2 Le traitement envisagé est-il susceptible d'engendrer un risque élevé pour les droits et libertés des personnes, et l'avez-vous évalué ?

- 0 — La question n'a pas été examinée.
- 1 — Examinée informellement, sans conclusion écrite.
- 2 — Évaluée au regard des critères du CEPD, conclusion écrite.
- 3 — Évaluation écrite, et analyse d'impact conduite lorsqu'elle est requise.

0	1	2	3
---	---	---	---

5.3 Les personnes qui interagiront avec le système seront-elles informées qu'elles s'adressent à un système d'IA ?

- 0 — Non prévu.
- 1 — Prévu, sans formulation arrêtée.
- 2 — Une mention est prévue au point de contact.
- 3 — Mention prévue, rédigée, et testée sur le parcours réel.

0	1	2	3
---	---	---	---

5.4 L'usage envisagé touche-t-il au recrutement, à l'évaluation ou au suivi des personnes au travail ?

- 0 — Oui, et les obligations correspondantes n'ont pas été regardées.
- 1 — Oui, et le sujet est identifié sans être instruit.
- 2 — Oui, et les obligations du déployeur ont été instruites.
- 3 — Non, le périmètre en est explicitement exclu ; ou oui, avec les obligations instruites et tracées.

0	1	2	3
---	---	---	---

5.5 Une personne peut-elle contester ou faire reprendre une décision produite par le système ?

- 0 — Aucun recours prévu.
- 1 — Un recours existe en pratique, non formalisé.
- 2 — Un recours écrit, avec un interlocuteur.
- 3 — Recours écrit, délai de réponse, et trace de la décision humaine finale.

0	1	2	3
---	---	---	---

Total de l'axe 5 : _____ / 15

Axe 6 — Budget et sponsor

Ce que l'axe mesure : Si le projet a un budget engagé et un responsable capable d'arbitrer, ou seulement un intérêt.

Un projet sans sponsor s'arrête au premier arbitrage contraire. Un projet sans budget de fonctionnement s'arrête au premier renouvellement d'abonnement.

6.1 Une personne de la direction porte-t-elle le sujet et peut-elle décider seule d'un arbitrage ?

- 0 — Personne. Le sujet remonte sans porteur.
- 1 — Un porteur sans pouvoir d'arbitrage.
- 2 — Un porteur au comité de direction.
- 3 — Un porteur au comité de direction, avec un mandat écrit et un budget.

0	1	2	3
---	---	---	---

6.2 Un budget est-il réservé, au-delà de l'intention ?

- 0 — Aucun montant évoqué.
- 1 — Un ordre de grandeur discuté, non inscrit.
- 2 — Un montant inscrit au budget de l'exercice.
- 3 — Montant inscrit, et enveloppe de fonctionnement prévue pour les années suivantes.

0	1	2	3
---	---	---	---

6.3 Le coût de fonctionnement annuel a-t-il été estimé, et pas seulement le coût de mise en place ?

- 0 — Non.
- 1 — Le coût de mise en place seulement.
- 2 — Mise en place et abonnements, sans le temps interne.
- 3 — Mise en place, abonnements, temps interne de relecture et de maintenance.

0	1	2	3
---	---	---	---

6.4 Le temps des équipes nécessaire au projet est-il dégagé dans leur charge ?

- 0 — Non : le projet se fait en plus.
- 1 — Quelques heures sur la bonne volonté.
- 2 — Du temps identifié, non protégé.
- 3 — Du temps dégagé et retiré d'une autre charge.

0	1	2	3
---	---	---	---

Total de l'axe 6 : _____ / 12

Axe 7 — Cas d'usage candidats

Ce que l'axe mesure : Si vous avez un premier chantier assez précis pour être chiffré, ou seulement un domaine d'intérêt.

« Mettre de l'IA dans le service client » n'est pas un cas d'usage : c'est un périmètre. Un cas d'usage a une entrée, une sortie, un volume et un responsable.

7.1 Pouvez-vous nommer le premier chantier en une phrase qui contient un verbe et un objet mesurable ?

- 0 — Non : le besoin s'exprime par un domaine ou une technologie.
- 1 — Une phrase existe, sans objet mesurable.
- 2 — Une phrase avec une entrée, une sortie et un volume.
- 3 — Entrée, sortie, volume, responsable et critère d'arrêt.

0	1	2	3
---	---	---	---

7.2 Plusieurs candidats ont-ils été comparés avant de retenir celui-là ?

- 0 — Un seul candidat, arrivé par l'actualité ou par un fournisseur.
- 1 — Deux ou trois candidats, comparés au jugement.
- 2 — Une liste comparée sur effort et gain estimés.
- 3 — Liste comparée, arbitrage écrit, candidats écartés et raisons conservées.

0	1	2	3
---	---	---	---

7.3 Le candidat retenu a-t-il un utilisateur nommé qui a validé qu'il s'en servirait ?

- 0 — Aucun utilisateur consulté.
- 1 — Un service intéressé, sans engagement nominatif.
- 2 — Un utilisateur nommé, consulté.
- 3 — Utilisateur nommé, associé à la spécification, et qui a dit ce qui le ferait renoncer.

0	1	2	3
---	---	---	---

7.4 Que se passe-t-il si le système se trompe sur un dossier ?

- 0 — La question n'a pas été posée.
- 1 — On sait que ce serait gênant, sans en mesurer la portée.
- 2 — La conséquence est décrite et jugée acceptable.
- 3 — Conséquence décrite, seuil d'erreur acceptable fixé, contrôle prévu en conséquence.

0	1	2	3
---	---	---	---

7.5 Le premier chantier peut-il être arrêté sans casser autre chose ?

- 0 — Non : il est au centre d'un processus critique.
- 1 — Difficilement : il en dépend déjà plusieurs étapes.
- 2 — Oui, avec un retour au fonctionnement précédent en quelques jours.
- 3 — Oui, immédiatement : le fonctionnement précédent reste disponible.

0	1	2	3
---	---	---	---

Total de l'axe 7 : _____ / 15

Axe 8 — Mesure du gain

Ce que l'axe mesure : S'il existe un point de départ chiffré, sans lequel aucun gain ne pourra être démontré ensuite.

Sans mesure avant, il n'y a pas de gain après, seulement une impression. C'est aussi ce qui manque le plus souvent dans les dossiers de financement.

8.1 Le coût actuel du processus visé est-il chiffré ?

- 0 — Non.
- 1 — Un ordre de grandeur de mémoire.
- 2 — Un chiffrage sur un échantillon de dossiers.
- 3 — Un chiffrage sur une période représentative, méthode écrite.

0	1	2	3
---	---	---	---

8.2 Un indicateur est-il défini pour constater le changement, et relevé avant le démarrage ?

- 0 — Aucun indicateur.
- 1 — Un indicateur envisagé, pas relevé.
- 2 — Un indicateur défini et relevé une fois.
- 3 — Indicateurs définis, relevés avant démarrage, avec la fréquence de suivi prévue.

0	1	2	3
---	---	---	---

8.3 Un critère d'arrêt est-il fixé, c'est-à-dire le résultat en dessous duquel vous renoncez ?

- 0 — Aucun.
- 1 — Une intention d'évaluer, sans seuil.
- 2 — Un seuil discuté.
- 3 — Un seuil écrit, une date d'évaluation, et qui décide.

0	1	2	3
---	---	---	---

8.4 La qualité du résultat sera-t-elle mesurée, et pas seulement le temps gagné ?

- 0 — Non : seul le temps compte.
- 1 — La qualité sera appréciée à l'usage.
- 2 — Un contrôle par échantillon est prévu.
- 3 — Contrôle par échantillon, taux d'erreur cible, et revue périodique.

0	1	2	3
---	---	---	---

Total de l'axe 8 : _____ / 12

Feuille de score

Reportez ici le total de chaque axe. La colonne de droite rappelle le maximum de l'axe, et la moitié de ce maximum — le seuil en dessous duquel l'axe est à traiter en priorité.

Axe 1 — Données disponibles et qualité _____ / 15 (seuil d'alerte : 7,5)

Axe 2 — Processus répétitifs et volumes _____ / 15 (seuil d'alerte : 7,5)

Axe 3 — Compétences internes _____ / 12 (seuil d'alerte : 6)

Axe 4 — Outils en place et intégration _____ / 12 (seuil d'alerte : 6)

Axe 5 — Gouvernance, RGPD et cadre réglementaire _____ / 15 (seuil d'alerte : 7,5)

Axe 6 — Budget et sponsor _____ / 12 (seuil d'alerte : 6)

Axe 7 — Cas d'usage candidats _____ / 15 (seuil d'alerte : 7,5)

Axe 8 — Mesure du gain _____ / 12 (seuil d'alerte : 6)

Total général : _____ / 108

Lire le score

0 à 36 — Prématuré Les conditions d'un projet d'IA ne sont pas réunies. Démarrer maintenant produirait un outil que personne ne pourrait ni alimenter ni reprendre.

37 à 72 — À préparer Un premier chantier est possible, mais deux ou trois manques le feraient échouer. L'ordre des travaux compte plus que leur ampleur.

73 à 108 — Prêt Les conditions sont réunies pour engager un premier chantier. Le risque s'est déplacé : il n'est plus dans la faisabilité, il est dans le périmètre.

Deux règles passent avant le total. Premièrement, si l'axe 1 ou l'axe 5 est sous la moitié de son maximum, le projet se reporte même avec un bon total général : sans données exploitables ou sans cadre d'usage, le reste ne tient pas. Deuxièmement, un total obtenu avec un axe à zéro ne se lit pas comme le même total réparti : c'est l'axe à zéro qui décide de la suite.

Le découpage en trois tiers n'a rien de scientifique. Il sert à ranger une situation dans l'une des trois décisions possibles, pas à produire une note comparable d'une entreprise à l'autre.

Ce que vous faites ensuite — Prématuré (0 à 36)

- Traiter d'abord la double saisie et les reprises repérées à l'axe 2 : ce sont des gains qui ne demandent pas d'IA.
- Mettre en place la mesure de l'axe 8 sur un seul processus : sans point de départ chiffré, aucun projet ultérieur ne sera défendable.
- Écrire la règle d'usage de l'axe 5, même en une page. Les usages non cadrés s'installent pendant qu'on attend d'être prêt.

- Reprendre la grille dans six mois, sur le même processus, et comparer les deux scores.

Ce que vous faites ensuite — À préparer (37 à 72)

- Lister les axes sous la moitié de leur maximum, et ne retenir que les deux plus bas.
- Choisir un seul cas d'usage, celui de l'axe 7 qui a un utilisateur nommé, et le chiffrer avant de l'outiller.
- Faire relever la mesure de départ avant toute mise en service : après, il sera trop tard.
- Fixer le critère d'arrêt et la date d'évaluation en même temps que le budget.

Ce que vous faites ensuite — Prêt (73 à 108)

- Engager un seul chantier, celui qui peut être arrêté sans casser autre chose (question 7.5).
- Écrire la spécification avec l'utilisateur nommé, y compris ce qui le ferait renoncer.
- Prévoir dès le départ le temps de relecture humaine, et le retirer d'une autre charge.
- Planifier l'évaluation à date fixe, avec le seuil écrit, avant la mise en service.

Ce que dit le droit, et où le vérifier

Les axes 3 et 5 renvoient à des obligations réelles. Ce qui suit est reproduit depuis les sources officielles, avec leur adresse : vérifiez-y plutôt que de nous croire. Ce n'est pas un avis juridique, et la grille ne couvre pas les obligations sectorielles qui peuvent s'ajouter.

Une analyse d'impact relative à la protection des données (AIPD) est obligatoire si le traitement envisagé est susceptible d'engendrer un risque élevé pour les droits et libertés des personnes physiques. Le Comité européen de la protection des données a identifié neuf critères d'appréciation : un traitement qui remplit au moins deux de ces critères est présumé soumis à l'obligation.

Source : CNIL, « IA : Réaliser une analyse d'impact si nécessaire » ; article 35 du RGPD — <https://www.cnil.fr/fr/realiser-une-analyse-dimpact-si-necessaire>

Parmi les risques que la CNIL demande de prendre en compte pour un traitement reposant sur l'IA : la discrimination automatisée causée par un biais introduit au développement, la production de contenu fictif erroné sur une personne réelle, et la décision automatisée prise sous l'effet d'un biais d'automatisation lorsque l'agent ne peut pas décider autrement sans que cela lui porte préjudice.

Source : CNIL, « IA : Réaliser une analyse d'impact si nécessaire » — <https://www.cnil.fr/fr/realiser-une-analyse-dimpact-si-necessaire>

Article 4 du règlement (UE) 2024/1689 : les fournisseurs et les déployeurs de systèmes d'IA prennent des mesures pour garantir, dans toute la mesure du possible, un niveau suffisant de maîtrise de l'IA pour leur personnel et les autres personnes s'occupant du fonctionnement et de l'utilisation des systèmes d'IA pour leur compte.

Source : Règlement (UE) 2024/1689 (règlement sur l'intelligence artificielle), article 4 — https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/HTML/?uri=OJ:L_202401689

Article 50, paragraphe 1 : les systèmes d'IA destinés à interagir directement avec des personnes physiques sont conçus de manière que ces personnes soient informées qu'elles interagissent avec un système d'IA, sauf si cela ressort clairement du point de vue d'une personne normalement informée et raisonnablement attentive.

Source : Règlement (UE) 2024/1689, article 50, paragraphe 1 — https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/HTML/?uri=OJ:L_202401689

Le règlement classe à haut risque les systèmes d'IA utilisés pour l'emploi, la gestion de la main-d'œuvre et l'accès à l'emploi indépendant, en particulier le recrutement et la sélection de personnes, ainsi que le suivi et l'évaluation des personnes dans le cadre de relations professionnelles. L'article 26 impose alors au déployeur de confier le contrôle humain à des personnes qui disposent des compétences, de la formation et de l'autorité nécessaires, et de veiller à ce que les données d'entrée soient pertinentes et suffisamment représentatives.

Source : Règlement (UE) 2024/1689, annexe III point 4 et considérant 57 ; article 26 — https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/HTML/?uri=OJ:L_202401689

Calendrier : le règlement est applicable à partir du 2 août 2026 ; ses chapitres I et II, qui portent notamment les pratiques interdites et l'obligation de maîtrise de l'IA, sont applicables depuis le 2 février 2025. D'autres dispositions suivent un calendrier distinct, énuméré à l'article 113.

Source : Règlement (UE) 2024/1689, article 113 — https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/HTML/?uri=OJ:L_202401689

Après la grille

Cette grille dit où vous en êtes. Elle ne dit pas ce que votre premier chantier rapporterait : pour cela il faut mesurer le temps réellement passé sur le processus, et le comparer au coût de l'automatisation. C'est le travail d'un diagnostic conduit sur site, avec les équipes.

La version à jour de cette grille, et la page qui explique comment la lire :

<https://lick-shannon.fr/grille-diagnostic-ia>

Grille de diagnostic IA pour PME — version du 2026-09-13. Lick & Shannon Partners, éditée par Kirokai LLC. Document réutilisable en citant la source.